



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025-11-T1

SÉANCE DU 13 MARS 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 7 mars 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Benoit SECHET ; Mme Colette BONNIN.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Evelyne LARASSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER.

Membres absents : M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Christophe PERRIN.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les modifications de fond, selon les modalités suivantes :

Création(s) de poste :

Emploi	Cadre(s) d'emploi à créer	Grade(s) minimum	Grade(s) maximum	Catégorie(s)	Pôle/ Secteur	Observations
Assistant administratif de la Résidence Coucheroux	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Coucheroux	Création d'un poste sur la collectivité du CCAS afin de pallier le non-renouvellement de la mise à disposition de l'agent ville effectuant cette mission jusqu'alors

Soit 1 création.

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250313-2025-11-T1-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°2024-113 du 18 décembre 2024 et son annexe ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 12 décembre 2024 ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le 29 janvier 2025 ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour :

- **Actualise le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que défini ci-dessus.**
- **Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs de la collectivité sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.**

Ainsi délibéré,

A Écully, le 13 MARS 2025

Certifié exécutoire le 18 MARS 2025

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS